Suivez un enfant pendant 3 ans le temps des "années collège"!

En Haïti, par manque de moyens financiers, l'enseignement public et gratuit n'accueille que 20 % de la population scolaire. De plus, pour le collège, il faut aller à la ville, ce qui engendre encore davantage de frais. Or, les familles de paysans du village de Demontreuil ont rarement les moyens d'envoyer un enfant au collège.

ALLER AU COLLÈGE, PAS SI SIMPLE!

En septembre 2013, l'association Timoun d'Haïti a eu l'immense joie d'inaugurer l'école Demontreuil, près de Jacmel, à une centaine de kilomètres de Port-au-Prince.

Cette école rurale, construite en 6 ans avec le soutien des donateurs de l'association, accueille désormais 3 classes de maternelle et 6 classes de primaire (dénommé cycle fondamental).

L'association Timoun d'Haïti y finance la cantine, les kits scolaires, les uniformes et autres dépenses de travaux complémentaires.

Y rajouter le financement d'une structure pour les années "collège" serait idéal... mais les fonds manquent.

AIDER MARLÉÏKA... OU UN(E) AUTRE ÉLÈVE!

Marléïka est une élève de l'école de Demontreuil en fin de cycle primaire. C'est elle qui, au nom des 300 élèves et dans un français parfait, a remercié les donateurs qui ont contribué à la construction de son école.

En juin 2013 pour Marléïka comme pour d'autres élèves terminant la 6ème fondamentale à l'école Demontreuil, ce sera l'heure du choix.

Comme ses parents, analphabètes, elle aimerait poursuivre des études. C'est alors qu'avec ses relais en Haïti, l'association Timoun a mis au point un système de bourses qui permettrait à Marléïka et à d'autres élèves motivés de poursuivre leur scolarité au collège.

Retrouvez sur **YouTube**, le reportage sur l'inauguration de l'école Demontreuil où Marléïka a suivi sa scolarité primaire.

Il aura fallu 6 ans pour mener à bien la construction cette école qui, grâce au soutien des donateurs de Timoun d'Haiti, accueille plus de 300 élèves!

COÛT DE PRISE EN CHARGE D'UN ÉLÈVE

1º frais d'écolage (scolarité) : 216 € (54 €/trimestre ou 18 €/mois)

2° cantine : 60 € (20 €/trimestre ou 5 €/mois)

3° uniformes :

Versement unique en août = 52 €

4º **matériel et livres scolaires** : Versement unique en août = **180** €

5° transport : 160 € (40 €/trimestre ou 13,33 €/mois)

TOTAL 668 € annuel

(soit **222,60** € en optimisant la réduction d'impôt)

Possibilité de financer l'une des cinq parties du projet (trimestriellement, mensuellement)



BULLETIN DE SOUTIEN

à renvoyer à l'association Timoun d'Haïti 136 rue du Printemps 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

\square Mme \square Mlle \square M.
Nom:
Prénom:
Adresse:
_ _
Téléphone:
E-mail:
☐ Je m'engage sur la durée pour soutenir pendant au moins 3 ans la scolarité d'un enfant au collège. Je recevrai son dossier de présentation avec sa photo et par la suite des nouvelles 3 fois par an (bulletin, photo). J'effectue aujourd'hui un 1er versement d'un montant de€ et m'engage à renouveler ce don ☐ chaque mois ☐ chaque trimestre ☐ chaque année pour une durée minimum de 3 ans. Date

☐ Cochez ici pour être recontacté(e) si vous préférez la mise en place d'un virement automatique, plus pratique pour l'association. Un formulaire vous sera alors adressé.

BULLETIN DE SOUTIEN

à renvoyer à l'association Timoun d'Haïti 136 rue du Printemps 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Merci de continuer à apporter votre soutien pour le financement de la cantine et des kits scolaires des deux écoles soutenues par l'association.

Offrez <mark>un an</mark> **de cantine** à un enfant : 60 €.



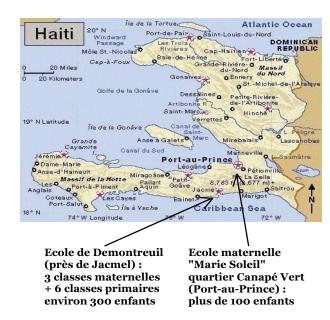


Participez au financement des **kits scolaires**: 15 € par enfant (contenu adapté aux besoins de chaque classe).

⊔Mme ⊔ Mlle ⊔ M.
Nom:
Prénom :
Adresse :
Courriel :@
□ Verse(nt) la somme de € pour la cantin et/ou les kits scolaires.

Le **reçu fiscal** est adressé au cours du premier trimestre de l'année suivant le don.

Deux écoles au cœur de l'action de l'association Timoun d'Haïti



Un don partiellement déductible du montant vos impôts

Créée en octobre 1995 et reconnue d'intérêt général, Timoun d'Haïti est une association loi 1901 qui a pour objet d'apporter toute forme de soutien dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition en Haïti, particulièrement dans le département du Sud-est et à Portau-Prince.

Enregistrée sous le n° 05950 30772 à la Préfecture du Nord, elle est habilitée à recevoir des dons ouvrant droit aux réductions fiscales, dans les limites prévues par la loi.

Timoun d'Haïti 136 rue du Printemps 59650 VILLENEUVE D'ASCQ contact@timounhaiti.org



Cap pour le collège autour de Marléïka!



et son partenaire OIMAVI à Port-au-Prince Organizasyon timoun d'Ayiti pou la vi miyò Organisation Enfants d'Haïti pour une vie meilleure